

DRC Mining Week 2018

Lubumbashi 14 juin 2018

Intervention du PCA de la Gécamines

Perspectives minières

1

Excellence Madame la Ministre du Portefeuille,
Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir que d'être de nouveau parmi vous aujourd'hui.

Cette année, je serai bref, enfin plus bref que d'habitude.

Depuis deux ans, je vous ai annoncé une nouvelle stratégie pour la Gécamines. Celle de redevenir un acteur de premier plan de l'industrie minière. Je souhaite aujourd'hui faire le point sur nos perspectives de développement et partager avec vous les résultats acquis depuis deux années.

J'avais annoncé, ici-même, trois axes principaux de développement :

- La reconstruction d'une capacité industrielle pour redevenir un producteur minier de rang international
- Le développement de partenariats innovants
- La réévaluation de nos partenariats au regard des résultats des audits et analyses menés par nos cabinets conseils

Mesdames et Messieurs,

Chers partenaires,

Je l'ai dit à de multiples reprises, Gécamines ne pèsera à nouveau sur la scène minière nationale et internationale, et ne jouera son rôle au service du pays comme elle l'a fait pas le passé, que lorsqu'elle sera redevenue un producteur à part entière. Pas un partenaire minoritaire, minorisé dans les JV.

Pour ce faire, avec les installations qui sont les nôtres, et dont vous connaissez l'état de délabrement général, nous avons pris des décisions courageuses. Nous avons décidé de fermer nos usines obsolètes et dangereuses, à Kolwezi notamment, Centre de l'activité minière de ce pays, pour pouvoir concentrer nos efforts d'investissement dans les seules installations encore en capacité de produire à des coûts acceptables et sans risque.

Nous avons investi depuis 2016 plus de 50 M USD en CAPEX pour moderniser la salle d'électrolyse de Shituru et y installer un SX, pour développer un Grand Heap à Panda et à Kamfundwa, pour installer une usine de broyage pour la mine de Kamatanda et pour certifier les mines du Groupe centre encore en activité. En attendant que les travaux soient terminés et que ces unités soient pleinement opérationnelles, ce qui le sera au cours de l'été, nous avons opté pour un management concédé à Kamfundwa, avec un appui extérieur, sur ce qui constitue à ce jour notre seule filière en activité. Nous n'avons malheureusement pas atteint les objectifs attendus, quand bien même il a été prouvé pour certains mois de production, que le potentiel était encore bien présent.

Nous nous sommes donc rendus à l'évidence. Tant nos structures de fonctionnement, que nos règles de gestion, que nos effectifs pléthoriques, constituaient le principal obstacle à toutes nos tentatives de relance depuis 6 années en nous empêchant de soutenir une gestion efficace et efficiente de notre société.

Nous avons donc décidé de nous confronter à cette réalité et avons commandité un audit organisationnel auprès d'une structure de rang international. Et leur constat a été sans appel. Tant que nous ne changerions pas fondamentalement nos manières de faire, tant que nous n'adapterions pas nos effectifs à nos capacités productives, rien ni personne, aucun investissement, ne nous permettrait d'atteindre nos objectifs opérationnels et financiers de manière durable.

Pour vous industriels présents dans la salle, cela doit sembler une évidence que sans cette réforme, jamais une société organisée comme Gécamines n'aurait pu être en mesure de valoriser pleinement son potentiel industriel. Et ce n'est pas faux.

Mais je le rappelle, et c'est important de le rappeler, la Gécamines, n'est pas une entreprise privée comme les autres en RDC. Gécamines ne peut pas se permettre de mettre son personnel au chômage quand les cours du cuivre baissent. Gécamines ne peut pas licencier quand bien même sa situation l'exige. Gécamines doit continuer à honorer ses dépenses sociales ou répondre à l'appel de l'Etat, même quand ses priorités opérationnelles exigeraient l'inverse.

La Gécamines reste sur la totalité de l'ancien Katanga, une institution sur laquelle beaucoup se reposent, à travers ses installations minières, mais aussi sociales. Au niveau local, comme au niveau national, nous

avons des responsabilités importantes vis-à-vis de nos salariés, vis-à-vis des populations locales, mais aussi vis-à-vis de l'Etat.

Je le rappelle, à ceux qui proclament à grand renfort de publicité faire beaucoup, parce qu'ils s'acquittent de leurs impôts, ou parce qu'ils contribuent aux communautés locales, que Gécamines, c'est encore 35 000 écoliers et étudiants chaque année dans ses centres de formation, près de 1200 professeurs, 6 hôpitaux, 6 cliniques, 14 dispensaires, 12 centres de santé, qui ont permis 26 000 admissions et 170 000 consultations l'année dernière. C'est encore 8500 salariés tous effectifs confondus.

Gécamines c'est aussi à ce jour plusieurs centaines de millions de dollars d'avance en fiscalité pour l'Etat et contribuer à l'effort du pays, et comptabilisés clairement comme tels à travers notre Banque Centrale et nos auditeurs internes et externes. Et à ceux qui se demanderaient où passe le peu d'argent que nous percevons de nos partenariats, qu'ils ne se posent plus la question. Il va dans nos installations, dans les salaires de nos collaborateurs et il contribue à l'effort national. C'est très bien ainsi et j'en suis fier. Cet argent ne va pas à la corruption.

C'est pourquoi, une réforme d'envergure de la Gécamines, qui voudrait avoir une chance d'aboutir ne peut pas et ne pouvait être menée comme celle d'une entreprise classique, qui ne rend des comptes qu'à des actionnaires lointain, dans des Iles exotiques. On a reçu beaucoup de conseils avisés, venant d'observateurs éclairés, mais qui finalement j'en suis désormais persuadé ne comprennent rien, ni à ce pays, ni à sa situation économique réelle, ni au rôle que la Gécamines y joue, et je dirais, doit et va continuer à y jouer !

Cette réforme, qui sera engagée début juillet, remettra à plat notre organisation et nos modes de fonctionnement. Aucune question ne sera taboue, aucun pré-carré ne sera épargné. Toutes nos activités vont être réévaluées à l'aune de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la société, qui est je le rappelle, une société commerciale privée, malgré un actionnariat unique.

9 chantiers seront engagés, autour du pilotage de la transformation, de la conduite du changement, des ressources humaines, du périmètre fonctionnel de l'organisation, des systèmes d'information, du périmètre stratégique et non stratégique, et même de l'action sociale.

En contrepartie de la transformation à venir, aucun salarié ne se verra privé de son salaire, mais tous ne conserveront pas leur emploi fonctionnel dans les mois à venir. On ne peut plus avoir des lignes de commandement ou d'opération avec 5 fois plus de salariés que les opérations ne le justifient. Il sera donc créé une réserve dans laquelle seront versés certains de nos salariés, qui pour une durée indéterminée sortiront de la structure opérationnelle, dans l'attente de leur réintégration dans nos futures usines. Nous ne conserverons dans les opérations et la gestion de l'entreprise que le personnel nécessaire à l'atteinte des objectifs, là où le surnombre actuel, loin de générer un surcroît de valeur se révèle être un frein à nos activités.

Nous réorganiserons notre organigramme autour d'une gestion décentralisée, basée sur une logique d'unités productives, des business unit, responsabilisées et autonomes dans la majorité des actes de leur gestion courante.

A cette occasion, nous rajeunirons notre management, et donnerons leur chance aux jeunes de l'entreprise, en leur permettant d'accéder à

des postes de responsabilité. Nous pensons que cette nouvelle organisation ne pourra se mettre en place qu'avec une nouvelle génération de responsables, engagés et motivés à mener à bien cette réforme, qui scellera leur avenir et celui de la société et à la compétition dans la Province.

A ces conditions, tant avec les efforts financiers importants qui ont déjà été consentis tant pour investir dans nos installations, que ceux qui ont permis à plus de 2200 personnes de partir dignement à la retraite, je suis convaincu que la Gécamines disposera enfin de la structure adaptée aux nouveaux standards de l'industrie.

L'audit organisationnel et sa mise en œuvre dans les mois à venir, je tiens à le préciser, a été confié au cabinet Ernst & Young, que je remercie de son engagement à nos côtés. Ce cabinet, dont la réputation n'est plus à faire, dispose d'une expertise minière incontestable grâce à son Centre de recherche sur le secteur minier basé à Sydney et a accompagné un grand nombre d'entreprises dans toute l'Afrique. Nous sommes donc parfaitement confiants sur le fait que le chemin de transformation qu'ils nous ont proposé est le plus adapté à notre situation et notre environnement.

La Gécamines sera ainsi la première entreprise du Portefeuille à entreprendre une telle action, de sa propre initiative et sans financement extérieur, et je l'espère, ouvrira la voie aux autres entreprises congolaises dans sa situation, pour elles-aussi engager leur transformation et devenir les piliers du développement économique dont notre pays a besoin, à côté d'investisseurs étrangers.

Une conférence de présentation officielle, à laquelle sera conviée la presse, sera organisée dans les semaines à venir pour lancer officiellement ce chantier.



Mais se transformer, ce n'est pas seulement s'organiser pour le présent. Se transformer, c'est surtout être organisé pour pouvoir accompagner notre volonté de redéveloppement pour l'avenir et être prêts à prendre le relais quand nos nouvelles installations seront en capacité de produire.

C'est tout l'objet des actions menées depuis deux années que de chercher à recréer une capacité productive moderne au sein de la Gécamines ou dans le cadre de ses partenariats.

C'est ce que nous avons fait avec DEZIWA. Comme je m'en suis déjà fait l'écho devant vous, nous avons noué un partenariat particulièrement innovant avec le Groupe Chinois CNMC, au Groupe Ouest, pour la construction d'une usine qui produira 80 000 Tonnes de cuivre par an. Celle-ci deviendra la propriété pleine et entière de la Gécamines au bout de maximum 10 années. J'ai visité hier matin même le chantier et ai pu apprécier l'avancée de travaux conformément à notre plan de charge et les travaux seront terminés mi 2019, pour un commissioning commercial en 2020.

Le caractère innovant de la structuration de notre partenariat n'est évidemment pas à démontrer. C'est la première fois pour la Gécamines, mais peut-être au-delà dans le secteur minier, qu'un partenariat lève les fonds sur l'exploitation d'un gisement amené par la Gécamines avec engagement de céder la propriété de l'usine et du titre minier à son propriétaire initial à l'issue d'un terme fixe, sans avoir eu à investir des

sommes que nous ne possédons pas et qu'il nous aurait été très difficile de lever sur les marchés.

Je remercie et félicite les dirigeants du Groupe CNMC pour ce partenariat vraiment gagnant-gagnant.

Si je compare ce projet avec les partenariats actuels, tels qu'ils sont structurés, je mesure l'avantage que nous confère une telle innovation en nous redonnant la capacité de posséder la future troisième entreprise minière de ce pays. C'est donc un élément central de notre stratégie.

Cette année, nous avons également pu atteindre un point de convergence avec un partenaire historique de la RDC, le Groupe Georges Forrest sur le Terril de Lubumbashi. Nous sommes devenus les propriétaires uniques de l'usine de la Société du Terril de Lubumbashi qui avait connu un accident industriel en juillet dernier.

L'usine est actuellement en cours de réparation et devrait être à opérationnelle en 2019. Grâce à cet accord, nous pourrions à court terme, traiter le solde des scories riches contenues sur le Terril et redevenir ainsi un producteur important de cobalt sur les marchés mondiaux et profiter de l'embellie des cours.

Mais ces scories riches sont résiduelles et marginales au regard du potentiel du Terril. Notre ambition ne se limite pas aux scories pauvres, mais à reconstruire sur le site de l'ancienne usine, des installations destinées à traiter les 9 millions de tonnes de scories, dites pauvres, issues des mines Gécamines pendant tout le siècle passé et qui recèlent

encore de nombreux minerais valorisables, dont des minerais dits stratégiques, comme le Gallium et le Germanium.

Ce projet de Grand STL, pour lequel nous discutons d'ores et déjà avec des partenaires financiers et éventuellement opérationnels, symbolisera la relance du Groupe Sud en tant que producteur au sein de la Gécamines, depuis l'arrêt des usines de Lubumbashi. Nous pourrons à nouveau employer plus de 1200 travailleurs, qui contribueront à recréer un tissu social dans le Haut-Katanga.

Nous avons également signé un accord important dans le cadre de notre société Grande Cimenterie du Katanga (GCK en sigle), en faisant entrer au capital un troisième actionnaire, au côté du Groupe HMIE et de la Gécamines. Notre nouveau partenaire est un producteur chinois, qui produit dans le monde entier et annuellement plus de 40 millions de tonnes de ciment par dans l'ensemble de ses unités. Avec leurs capitaux et leur savoir faire, nous pensons enfin avoir trouvé la configuration optimale pour valoriser au mieux nos carrières et faire de cette entreprise le fournisseur privilégié de ciment et de chaux de l'ensemble de l'hinterland de l'ancienne Province du Katanga. Avec une production installée de 1 million de tonnes de ciment et 200 000 tonnes de chaux à Likasi dans les 18 mois, nous espérons que nos partenaires s'appuieront enfin sur cette entreprise locale et arrêteront d'importer de Zambie ou d'ailleurs, ces intrants essentiels au développement de l'industrie minière.

La sous-traitance, je ne cesse de le répéter est un élément essentiel du développement économique local et il est important que les grands donneurs d'ordres contribuent au développement du tissu économique local.

La loi sur la sous-traitance, dont les textes d'application ont été pris par le Gouvernement, a créé un cadre incitatif à son développement. C'est désormais aux investisseurs congolais et aux grandes sociétés minières implantées dans notre pays de jouer le jeu du développement local et d'arrêter de sous-traiter leurs activités via des sociétés intra-groupes.

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues partenaires miniers,

A Indaba, en février dernier, j'avais présenté un nouveau type de partenariats que nous souhaitons promouvoir pour le futur et qui devront désormais remplacer le modèle déséquilibré et imparfait des Joint-Venture que nous connaissons.

Suite à des discussions engagées depuis près d'une année avec un groupe industriel spécialisé dans la production de batteries électriques en Chine, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous nous sommes entendus cette semaine sur les principaux termes commerciaux d'un accord de partenariat pour un projet de partage de production. Situé sur les mines de Kilamusembo et Kingamyambo, au Groupe Ouest, ce projet représente un potentiel d'environ un million de tonnes de cuivre et 100 000 tonnes de cobalt.

Le principe de ce partenariat emprunté à l'industrie pétrolière, où il a manifestement fait ses preuves tant pour les pays fournisseurs des matières premières que pour les exploitants, repose sur un mécanisme simple.

La part qui est allouée au titulaire du permis représente une part fixe garantie de la production annuelle . Aux termes de notre accord, notre

part sera de 16% de la production annuelle. Comme vous pouvez le constater, nous sommes bien loin des 2,5% de royalties que nous concédons gracieusement nos partenaires actuels.

Cette part irréductible de la production, dont nos partenaires bénéficient à égalité, constitue les Profit Minerals. Le solde, soit dans le cas de ce partenariat 68%, ou Cost Minerals, sert à rembourser les coûts d'investissement et d'exploitation tout au long de la vie du projet. Si ces coûts viennent à être inférieurs à ce que cette part de production permet de rembourser, ce qui selon nos projections communes arrivera après quelques années, la différence qui se dégagera sera partagée entre partenaires à la manière des dividendes selon une répartition convenue entre les parties. En revanche, si ces coûts ne sont pas suffisants pour couvrir toutes les dépenses, nos partenaires subiront une perte. Ils auront donc la responsabilité de maîtriser leurs coûts.

Le principal avantage de ce mécanisme pour nous, tient au renversement qu'il opère en matière de charge des risques. En s'engageant, notre partenaire prend un risque car dans l'hypothèse de difficultés, il en subira les conséquences, alors que jusqu'à aujourd'hui, les seuls à avoir jamais subi les conséquences d'une mauvaise gestion ou d'un retournement des cours, furent les gisements, qui ont servi de caution aux investissements. Concrètement ce fut Gécamines qui a toujours payé les pots cassés. Désormais, la Gécamines bénéficiera d'une part en nature de ses gisements, quelles que soient les circonstances. Cela nous semble juste et équitable et je pense que cela devrait devenir la règle pour l'exploitation de toutes les richesses naturelles de la RDC.

En outre notre partenaire a accepté le principe d'un R-Factor qui aménage la répartition entre les partenaires en fonction du prix des minerais rapportés aux coûts d'investissement et d'exploitation. Considérant que la seule richesse non substituable est celle liée à la présence des minerais, nous avons considéré, et nos partenaires avec nous, qu'il serait également équitable que celui qui a fourni la matière première du partenariat profite en proportion plus que le financeur opérateur d'une éventuelle envolée des cours. Encore une fois, il s'agit d'un renversement de perspective, où on considère que la ressource naturelle est la vraie richesse du projet et pas les fonds ou la capacité à mener les opérations. Je l'ai dit à Cape Town et je le redis aujourd'hui : on ne fabrique pas des batteries électriques avec des dollars, mais avec du cobalt de la RDC.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Ce qui nous semble extraordinaire ici, constitue la norme dans le domaine pétrolier et rend assez peu compréhensible les réactions de certains quand l'Etat congolais cherche à percevoir une part plus importante sur la fiscalité des minerais quand le prix de vente de ceux-ci est multiplié par presque quatre en moins de 18 mois.

C'est pourquoi dans ce nouveau partenariat, la gouvernance des opérations a été largement revue en faveur d'un rééquilibrage entre les parties afin d'éviter les dépassements que nous avons connus par le passé.

En plus, je dois dire que nos partenaires ont accepté un Pas de Porte de 125 USD la tonne de cuivre ou équivalent tonne de cuivre, contre 35 USD aujourd'hui, légèrement inférieur au chiffre annoncé à Indaba. Mais nous avons considéré que le risque pris par ce partenaire pour s'engager dans cette nouvelle voie valait bien cet effort de notre part.

Enfin, il est important de noter que toutes nos projections ont été effectuées sur la base du nouveau code minier promulgué le 9 mars dernier et donc des nouvelles redevances applicables au cuivre et au cobalt. Je profite de cette occasion pour féliciter le Premier Ministre pour avoir signé le décret de mise en application du règlement minier et le Ministre des Mines pour avoir mené le travail de révision de notre code minier à son terme. Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, c'est le début de la reconquête de notre indépendance économique.

Malgré ce nouveau code, Mesdames et Messieurs, nos partenaires chinois ont considéré qu'au regard de l'environnement et des circonstances, ce projet était un projet profitable.

Je tiens donc sincèrement à les remercier d'avoir accepté ce changement de perspective. Cet engagement relativise largement les discours ambiants sur le risque et la faiblesse du retour sur investissement des investissements en RDC. Il tend au contraire à démontrer, combien les investissements passés ont dû et doivent encore être profitables pour leurs actionnaires majoritaires.

Au-delà de ce projet, nous sommes actuellement en discussion avec des entreprises nord américaines sur au moins deux projets de Partage de production, sur un actif de classe internationale et un second sur le projet de Kingamyambo rejets. Nous espérons désormais que cette

première signature, en entrainera beaucoup d'autres et permettra le développement d'un grand nombre de projets sur nos actifs.

Mesdames et Messieurs,

A Indaba, j'avais également partagé les principales conclusions de la revue de nos partenariats effectuées par nos cabinets conseils et j'avais alors annoncé à partir d'avril de l'engagement d'un processus de réévaluation de nos partenariats à la lumière de ces nouvelles analyses.

Cette revue avait été engagée à deux niveaux. A un niveau micro, celui des partenariats eux-mêmes, avec des audits menés, pour évaluer notre relation au regard de la documentation contractuelle dans l'ensemble de ses dimensions, qu'elles soient commerciales, industrielles et financières.

A un niveau plus global, nous avons souhaité faire modéliser ce système de joint-venture sur l'ensemble de nos partenariats pour comprendre structurellement pourquoi nos partenaires n'avaient produit aucun résultat positif imposable et pourquoi aucun dividende n'avait été à ce jour perçu pour la Gécamines pendant plus de 15 ans.

Ces études ont notamment permis de montrer que les études de faisabilité, qui avaient pourtant justifié le choix de ces partenaires, aux résultats constatés sur le terrain, il y avait un fossé qui rendait utopique tout espoir de dividendes avant peut-être même l'épuisement de certains de nos gisements.

En effet, suite à des dépenses d'investissements excédant en moyenne de 170% les prévisions, des charges d'exploitation supérieures de 95% et des frais financiers de 200%, l'Etat avait perdu sur la période autour de 3,3 milliards de dollars et la Gécamines autour de 1,4 milliards.

C'est pourquoi, nous avons souhaité engager la réévaluation de tous nos partenariats et créer les conditions d'une exploitation qui soit profitable réellement à tous.

Et nous avons commencé par le plus important d'entre eux, Kamoto Copper Company (KCC) en sigle. Et j'ai le plaisir, comme vous l'avez sans doute appris, de vous annoncer que nous avons trouvé depuis mardi un accord favorable à l'ensemble des partenaires afin que la mine de Kamoto ne soit pas dissoute et produise enfin des résultats financiers au niveau de la RDC et contribue ainsi, autant qu'elle le devrait, au développement du pays.

Après discussion, nos partenaires ont accepté de recapitaliser l'entreprise avec une partie des créances qu'ils lui avaient eux-mêmes consenties, pour qu'enfin les capitaux propres de l'entreprise atteignent un niveau lui permettant d'envisager l'avenir avec sérénité, sans être à la merci d'un retournement de cycle ou que les résultats financiers soient contraints par une charge financière excessive.

Désormais les frais financiers vont se trouver drastiquement réduits, le point mort d'exploitation sera abaissé et nous pensons que d'ici la fin de cette année, cette société pourra payer un impôt sur le revenu et distribuer des dividendes à ses actionnaires. Sur la décennie à venir, les impôts sur le bénéfice attendus pour l'Etat congolais se monteraient à 3,5 milliards de dollars et les dividendes pour la Gécamines à plus de

deux milliards. Vous rendez-vous compte de ce changement ? C'est historique, mais ce n'est que juste retour des choses.

Nous remercions Katanga Mining et son actionnaire majoritaire Glencore pour l'esprit constructif qui a prévalu pendant toutes nos négociations et pour cet engagement fort à nos côtés pour l'avenir. C'est cet état d'esprit que nous attendons désormais de tous nos autres partenaires. Un engagement réel pour des accords qui soient vraiment gagnant-gagnant.

C'est pourquoi avec nos Conseils juridiques, nous allons prendre l'attache de tous nos autres partenaires dans les jours et semaines à venir pour les inviter à venir discuter avec nous, pour une discussion franche et ouverte sur la finalité que recouvre pour eux et pour nous, ces partenariats, qui est celle de produire des richesses pour le pays et sa population grâce à l'exploitation de son sous-sol.

S'ils persistent à penser que des opérations qui ne rapportent rien d'autre au partenaire que ses 2,5% de royalties sont justifiées, qu'il est normal que la capitalisation de l'entreprise représente souvent moins de 2% de l'actif économique et qu'ils contribuent suffisamment au financement de l'Etat au motif qu'ils payent des impôts qui seraient dus dans n'importe quel pays du monde au titre de l'exploitation, alors ils se trompent sérieusement.

Dans ce cas nous réexaminerons l'ensemble de leurs résultats avec eux et notamment les montants réels des Pas de Porte payés, le calcul des royalties, la réalité des investissements réalisés en RDC, les doubles standards de comptabilité, les taux de récupération effectivement constatés, le calcul des intérêts d'emprunt qui sont le plus souvent versés à leur maison mère, le recours à des sous-traitants affiliés et la

légitimité de leur rémunération. Au final, qu'ils le veuillent ou pas, nous prendrons alors toutes les mesures nécessaires pour faire respecter nos droits.

S'ils acceptent de s'engager avec nous dans une discussion constructive, pour restructurer le partenariat dans un sens conforme aux intérêts des deux parties, j'ai bien dit les deux, c'est-à-dire avec des niveaux de capitalisation raisonnables, et des mécanismes de prise de décisions plus partagés, alors nous sommes prêts à envisager avec eux un avenir qui sera profitable à tous. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à utiliser toutes les voies de recours judiciaires.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Vous l'aurez compris, je suis convaincu, que la période qui s'ouvre pour l'industrie minière en RDC en général et au Katanga en particulier sera profitable à tous, je dis bien à tous, mais à la condition que les termes de l'échange entre les investisseurs étrangers et la RDC soient plus équitables. Je crois sincèrement que c'est ce que le nouveau code minier va nous permettre d'achever. J'appelle tout le monde à s'y conformer et à se mettre au travail **car la RDC est et restera le pays le plus attractif du monde pour l'investissement minier.**

Pour la Gécamines en particulier, je suis convaincu, qu'entre la réorganisation en profondeur de notre compagnie qui débutera bientôt, la mise en production de nos nouveaux projets, le développement de projets innovants plus favorables pour notre société et la réévaluation de nos partenariats existants, la Gécamines et à travers elle la RDC

toute entière, pourra de nouveau disposer d'un levier de développement fort, pour que sa principale entreprise minière redevienne un des principaux poumons économiques de ce pays et contribue efficacement, comme par le passé, à son développement.

Je vous remercie.